

Maison de son Ministre en Angleterre, ne se mêlassent d'aucunes choses dont le Gouvernement pût concevoir un sujet de mécontentement. On croit par là assoupi tout ce qui faisoit craindre de la méintelligence entre les deux Cours. On est pareillement informé que ce qui a été exposé quant à l'arrêt ordonné du Sr. Jacques Hamilton, n'aura non plus aucunes suites, eu égard à la cause-commune qu'ont faite sur l'affaire des Prêtres Catholiques en Angleterre, les Ministres des Puissances de cette Religion, qui y résident.

ARTICLE IV.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE & en ECOSSE, depuis le mois dernier.

Angleterre. Un tems où le Gouvernement avoit tout à mettre en œuvre, pour arriver à ce que la partie du Royaume qui s'est soulevée, rentrât des voyes dans de soumission; qu'il avoit des défenses ennemies à faire observer autant qu'à craindre; que le déperissement des diverses branches du commerce des Sujets étoit à prévenir, la navigation à soutenir, des sommes continuelles à faire sortir du Royaume, des Escadres à équiper; en un mor, un tems de guerre au-dedans & au-dehors, n'étoit pas un tems pour le Gouvernement, propre à donner contre la maniere de penser sur la nature de cette guerre & de ses suites, de ceux qu'on avoit placé au timon du Ministère: Il l'étoit encore moins de fournir aux Puissances Catholiques des sujets de plainte & de mécontentement quant aux Prêtres de leur Religion. Aussi

a-t-on